

# Règlement de l'accueil de loisirs

L'accueil de loisirs est géré par le service temps des loisirs. La direction du service temps des loisirs se trouve dans les locaux de l'accueil de loisirs du Baillage.

## **SERVICE TEMPS DES LOISIRS / ACCUEIL DE LOISIRS DU BAILLAGE :**

Adresse : 1, route de Nozay parc François-Mitterrand 91460 Marcoussis

Tel : 01 64 49 82 17

Mail : clsh.marcoussis@wanadoo.fr

Horaires d'ouverture du secrétariat : Mardi, mercredi et vendredi : 9h - 12h / 14h - 17h

**Le dossier administratif de l'accueil de loisirs** est disponible sur l'Espace Citoyens.



Il doit impérativement être rempli en amont pour que les enfants puissent fréquenter la structure. Une fois ce dossier validé par le service temps des loisirs, les parents ont accès aux réservations du mercredi et des vacances scolaires via ce même Espace Citoyens.

Les lieux d'accueil du mercredi sont :

- L'école Jean Jacques Rousseau (Impasse Jean Jacques Rousseau, 91460 Marcoussis) pour les enfants en maternelle.
- L'accueil de Loisirs du Baillage pour les enfants en élémentaire.

Le lieu d'accueil des vacances scolaires est :

- L'accueil de Loisirs du Baillage pour les enfants en maternelle et en élémentaire.

## **Les mercredis :**

### **1. Modalités de réservation pour les enfants en petite section de maternelle**

Il est possible de réserver pour son enfant à l'accueil de loisirs :

- Uniquement à la journée complète (repas + goûter compris) via l'espace citoyens et **jusqu'à 8 jours avant**.

### **2. Modalités de réservation pour les enfants de moyenne section au CM2**

Il est possible de réserver pour son enfant :

- Aux Ateliers découvertes du mercredi De 7h30 à 11h30 (réservation **obligatoirement annuelle**)
- Aux repas De 11h30 à 13h30 au choix via l'espace citoyens **jusqu'à 8 jours avant**.
- Aux mercredis après-midi 13h30 à 18h30 au choix via l'espace citoyens **jusqu'à 8 jours avant**.



Les réservations pour votre enfant sur les mercredis sont distinctes des réservations des vacances scolaires.

L'inscription aux ateliers découvertes du mercredi est **obligatoirement annuelle**

**En dehors de ces délais aucune réservation ne sera possible via l'espace citoyens.**

**Toute inscription tardive devra se faire par mail. Elle sera mise en liste d'attente sans aucune garantie d'acceptation.**

**A noter : une pénalité financière sera appliquée.**

### **3. Modalités d'accueil pour les enfants en petite section de maternelle**

Il est possible de déposer son enfant **uniquement à l'accueil de loisirs respectif de votre enfant** :

- De 7h30 à 9h

Il est possible de récupérer son enfant **uniquement à l'accueil de loisirs respectif de votre enfant** :

- De 16h30 à 18h30

### **4. Modalités d'accueil pour les enfants de moyenne section au CM2**

Il est possible de déposer son enfant **uniquement à l'accueil de loisirs respectif de votre enfant** :

- De 7h30 à 9h
- A 11h30

Il est possible de récupérer son enfant **uniquement à l'accueil de loisirs respectif de votre enfant** :

- entre 11h30 et 11h45
- A 13h30
- De 16h30 à 18h30

Toute demande spécifique concernant les modalités de réservation ou d'accueil devra se faire auprès de l'équipe de direction de l'accueil de loisirs.

### **5. Modalités d'annulation**

Les délais de désistement sans facturation sont les suivants :

- pour les créneaux horaires de 11h30 à 18h30 jusqu'à 8 jours avant
- pour le créneau de 7h30 à 11h30 **aucune annulation possible** (sauf pour les petites sections)

Passés ces délais, et sauf cas très exceptionnel, les temps préinscrits seront facturés.

En cas d'absence pour maladie (une journée ou plus) un certificat médical vous est demandé pour nous permettre de ne pas facturer la (ou les) journée(s)d'absence le (ou les) repas. Il doit nous parvenir dans les 7 jours qui suivent (au plus tard le mercredi suivant).

## **Les vacances scolaires :**

### **1. Modalités d'accueil**

Il est possible de déposer son enfant :

- De 7h30 à 9h à l'accueil de loisirs

Il est possible de récupérer son enfant :

- De 16h30 à 18h30 à l'accueil de loisirs

Aucune possibilité de déposer ou de récupérer son enfant en dehors de ces horaires ne sera autorisée.

### **2. Modalités de réservation**

Il est possible de réserver pour son enfant à l'accueil de loisirs :

- Uniquement à la journée complète (repas + goûter compris) via l'espace citoyens.

Pour les vacances d'été vous pouvez inscrire votre enfant **au maximum 5 semaines**.

Vous devez impérativement respecter les dates butoirs de réservation, elles vous seront communiquées directement via l'espace citoyens et mises en ligne sur le site de la ville.

**En dehors de ces délais aucune réservation ne sera possible via l'espace citoyens.**

**Toute inscription tardive devra se faire par mail. Elle sera mise en liste d'attente sans aucune garantie d'acceptation.**

**A noter : une pénalité financière sera appliquée.**

### **3. Modalités d'annulation**

=> Jusqu'à 8 jours avant concernant les petites vacances scolaires

=> Jusqu'à 15 jours avant concernant les vacances scolaires d'été.

Passés ces délais, et sauf cas très exceptionnel, les temps préinscrits seront facturés.

En cas d'absence pour maladie (une journée ou plus) un certificat médical vous est demandé pour nous permettre de ne pas facturer la (ou les) journée(s) d'absence le (ou les) repas. Il doit nous parvenir dans les 7 jours qui suivent (au plus tard le mercredi suivant).

## **Les retards parents :**

Il est demandé à tout parent en retard pour récupérer son enfant dans les horaires prévus (au plus tard 18h30) d'en informer au plus vite la structure au 01.64.49.82.17. Les parents peuvent demander à un proche figurant sur la liste des personnes autorisées de venir récupérer l'enfant à leur place afin que ce retard soit géré au mieux.

**A noter : à partir de 3 retards une pénalité financière sera appliquée.**

## Tableau récapitulatif :

		Enfants de PS	Enfants de MS / GS	Enfants de CP au CM2
Le mercredi en période scolaire	Lieu de l'accueil	l'école Jean Jacques Rousseau	l'école Jean Jacques Rousseau	L'accueil de Loisirs du Baillage
	Modalités de réservation via l'espace citoyens	Uniquement à la journée complète <b>jusqu'à 8 jours avant.</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Aux Ateliers découvertes du mercredi De 7h30 à 11h30 Réservez <b>obligatoirement annuelle</b></li> <li>➤ Aux repas De 11h30 à 13h30 au choix via l'espace citoyens <b>jusqu'à 8 jours avant.</b></li> <li>➤ Aux mercredis après-midi 13h30 à 18h30 au choix via l'espace citoyens <b>jusqu'à 8 jours avant.</b></li> </ul>	
	Modalités d'annulation via l'espace citoyens	jusqu'à 8 jours avant.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- pour les créneaux horaires de 11h30 à 18h30 jusqu'à 8 jours avant</li> <li>- pour le créneau de 7h30 à 11h30 <b>aucune annulation possible</b></li> </ul>	
	Arrivée des enfants	<ul style="list-style-type: none"> <li>- De 7h30 à 9h à l'accueil de loisirs</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- De 7h30 à 9h à l'accueil de loisirs</li> <li>- A 11h30 à l'accueil de loisirs</li> </ul>	
	Départ des enfants	<ul style="list-style-type: none"> <li>- De 16h30 à 18h30 à l'accueil de loisirs</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- entre 11h30 et 11h45 à l'accueil de loisirs</li> <li>- A 13h30 à l'accueil de loisirs</li> <li>- De 16h30 à 18h30 à l'accueil de loisirs</li> </ul>	
Les vacances scolaires	Lieu de l'accueil	L'accueil de Loisirs du Baillage		
	Modalités de réservation via l'espace citoyens	Uniquement à la journée complète (repas + goûter compris) <b>date butoir à respecter.</b>  Pour les vacances d'été vous pouvez inscrire votre enfant au maximum 5 semaines		
	Arrivée des enfants	<ul style="list-style-type: none"> <li>- De 7h30 à 9h à l'accueil de loisirs</li> </ul>		
	Départ des enfants	<ul style="list-style-type: none"> <li>- De 16h30 à 18h30 à l'accueil de loisirs</li> </ul>		
	Modalités d'annulation	=> Jusqu'à 8 jours avant concernant les petites vacances scolaires => Jusqu'à 15 jours avant concernant les vacances scolaires d'été.		